

Conseil de Paris
Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu relatif à la résiliation du contrat liant la Ville de Paris à l'entreprise Streeteo, à la mise en retrait de l'actuel adjoint aux transports, à la voirie et à l'espace public, et à la divulgation des motivations budgétaires qui ont présidé à l'établissement des objectifs de recettes provenant de l'administration des FPS

Considérant le scandale, connu depuis plusieurs mois, des pratique de verbalisation frauduleuse et de contournement de droit du travail par l'entreprise Streeteo dans la mission de service public que lui a confiée la Ville de Paris,

Considérant qu'en dépit des alertes répétées tout au long de l'année, au Conseil de Paris, dans la presse et par la voix même d'anciens employés de Streeteo, la supervision par l'adjoint aux transports qui a porté la privatisation du contrôle et de la verbalisation du stationnement à Paris a été notoirement défaillante comme l'ont exposé les journalistes du service public de l'information dans une séquence d'Envoyé Spécial qui a couvert de honte la Mairie de Paris et la délégation de M. Christophe Najdovski,

Considérant que cette double faillite, de la privatisation et de la supervision du donneur d'ordres politique, s'ajoute à celles d'Autolib' et de Vélib' et que toutes tombent sous la responsabilité de l'adjoint aux transports de la Ville de Paris,

Considérant que de LREM à EELV, sur l'ensemble du spectre politique de la majorité municipale, il est envisagé de retirer la confiance de notre municipalité à l'entreprise Streeteo selon les modalités contractuelles prévues par l'acte d'engagement qui les lie,

Considérant que les motivations qui ont conduit à la privatisation du contrôle et de la verbalisation du stationnement à Paris ont été partiellement éclaircies a posteriori, lors de la présentation de la contractualisation Ville-État par l'adjoint aux finances, à l'époque M. Emmanuel Grégoire, au cours de laquelle on a pu apprendre que l'objectif de recettes annuelles des FPS (300M€ a minima) était considéré comme fondamental pour tenir l'équilibre budgétaire municipal conclu avec les ministères de Finances et de l'Intérieur en contrepartie de l'intégration des loyers capitalisés des bailleurs sociaux dans la trajectoire de désendettement de la Ville de Paris,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le voeu que la Maire de Paris :

- **engage la résiliation du contrat liant la Ville de Paris à l'entreprise Streeteo**
- **soumette au Conseil de Paris un remaniement de l'exécutif municipal sanctionnant la défaillance et les échecs répétés de l'adjoint aux transports**
- **rende publiques les motivations comptables, notamment en lien avec le nouvel équilibre budgétaire issu de la contractualisation, qui ont présidé aux objectifs de verbalisation du stationnement et de recettes provenant de l'administration des FPS**